

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE

-----  
(Haute-Vienne)  
-----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil quinze, le 9 avril à 18 H 00, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle d'exposition de la mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président,

Nombre de délégués en exercice : 33

Date de convocation du Conseil de Communauté : 1<sup>er</sup> avril 2015.

Présents : BIDAUD Jean-Michel (Pouvoir de Gilles TERRIER), BODIN Pascal, CAMBOU Stéphane, (Pouvoir de Dominique BAUDEMONT), CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, CHAUVERGUE Laurence, DEVAUX Nathalie (Pouvoir de Claude GERY), DOLLEY Alain, FAYE Jean Pierre, GANE Isabelle, , LACOUTURIERE Michel, LOURADOUR Patricia, MENUCELLI Thierry, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PERDUCAT Daniel, PERIGAUD Chantal, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, PLAZANET Mélanie (Pouvoir de Delphine RAYNAUD), PONS Gérard, ROGER Edouard, SERRU Marie-Claire (Pouvoir de Monique LENOBLE), SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, VERGNE Didier

Suppléant avec voix délibérative : CANON Jean-Louis, GRANDAUD Gilbert.

Excusés : BAUDEMONT Dominique, GARDELLE Bruno, GERY Claude, LENOBLE Monique, POURCHET Pierre, RAYNAUD Delphine, TERRIER Gilles.

Absent : SIMON Isabel

Secrétaire de séance : Marie-Claire SERRU.

Présents 27 / Votants 32

-----  
**N° 50-2015 : Attribution du marché pour la réfection du système de chauffage de la piscine communautaire**

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération en date du 12 février 2015 autorisant la consultation d'entreprises dans le cadre d'un marché par procédure adaptée pour la réfection du système de chauffage de la piscine communautaire ;

Vu la réunion d'ouverture des plis de la Commission d'Appel d'offres en date du 2 avril 2015 ;

Vu l'analyse des candidatures et des offres produite par la société Etudes techniques Serge GERALD Saint Martin de Jussac - BP 92 - 87 203 Saint Junien Cedex ;

L'analyse des offres s'est effectuée conformément au règlement de consultation. Le jugement des offres s'est effectué sur la base de l'offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères suivants : critère 1 – prix pondéré à 60 % et critère 2 – valeur technique pondérée à 40 % (détail matériel technique fiche 5% - gestion des déchets – hygiène et sécurité 10 % - mode opératoire 10% - référence, SAV, qualification 15%) ;

Le classement final des offres a conduit à retenir l'entreprise : SOPCZ -12, rue Armand Barbès – 87052 LIMOGES.

Le montant du marché pour l'installation d'une pompe à chaleur air / eau avec la variante s'élève à 84 485 € HT (sans l'option écran acoustique).

**Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité**

- **D'ATTRIBUER, le marché pour l'installation d'une pompe à chaleur air/eau à la piscine communautaire pour un montant HT de 84 485 € ;**
- **D'AUTORISER, Monsieur le Président, à signer les pièces du marché et tout document s'y rapportant.**

Pour copie conforme :  
Le 10 avril 2015

Le Président,  
Jean-Pierre FAYE